

ÉCOLE ET ANARCHIE...

Nous avons vu quel sens donnaient les Anarchistes au mot Éducation et quels devaient être, d'après eux, les rapports de l'adulte éducateur et de l'enfant.

Il nous faut examiner maintenant dans quel cadre social et matériel doit se dérouler cette éducation.

Nous avons d'abord à déterminer qui sera l'éducateur. Nous ne pouvons prévoir à quelle formule scolaire aboutira une société libertaire, et, dans un monde où la culture sera universellement répandue et diverse, la famille ou quiconque pourra éduquer, c'est-à-dire préparer consciemment l'individu à la vie la plus large et la plus complète. Mais nous savons que dans une société libertaire qui s'édifierait, l'éducation serait confiée par le peuple à des hommes et à des femmes spécialement préparés à cette difficile tâche.

L'important est donc de savoir sous quelle forme sera organisé le «*service public*» de l'Éducation.

Sans vouloir jouer au démiurge, nous pouvons tracer les grandes lignes de l'organisation de l'Éducation dans le cadre du communisme libertaire,

L'État étant détruit, la gestion, l'organisation, l'adaptation aux besoins de chacun et de tous de l'Éducation, seraient déterminées par les organismes représentant directement la volonté des travailleurs de l'Éducation et la volonté des usagers. Donc, d'une part, le syndicat (devenu à vrai dire coopérative de gestion) et d'autre part la Commune. Naturellement, des liaisons étroites seraient nécessaires, et les deux sortes d'organismes auraient leurs expressions régionales et nationales. Par exemple, nationalement (ou si l'on veut inter-régionalement) l'organisme technique: Fédération de l'Enseignement, travaillerait en contact avec les délégués de la Fédération des Communes au sein d'un Conseil de l'Éducation.

Bien des problèmes qui semblent aujourd'hui insolubles seraient réglés sur le plan local, par exemple, les problèmes des horaires, du matériel, des locaux, de la liaison de l'école avec l'exploitation agricole, l'atelier, l'usine.

Seraient à envisager sur le plan régional ce qui ne pourrait être réglé localement, par exemple, le service médical, la formation des maîtres, et il ne resterait à résoudre sur le plan national (et international) que les problèmes n'ayant pu trouver de solutions aux échelles locale et régionale. Je pense, par exemple, à la coordination des services d'orientation, en rapport avec les bureaux de statistique des fédérations d'industrie. Je pense également aux suggestions en matière de méthodes.

Évidemment, je ne pense pas avoir tracé un tableau complet de l'organisation nouvelle et je n'aurai garde de le faire car il serait présomptueux de trop préciser. Ce sont les besoins, les nécessités de l'heure qui détermineront les structures organisationnelles.

Mais j'ai essayé de montrer, en donnant aux organismes des noms qu'ils n'auront peut-être jamais, qu'un grand service public pouvait fonctionner sans l'État, mieux qu'avec l'État. Ce dernier ne joue-t-il pas le rôle de parasite? On s'aperçoit, en y réfléchissant bien, qu'en dehors de son rôle de coercition, de défense des priviléges (priviléges du capitalisme ou de l'État capitaliste lui-même), il ne joue aucun rôle nécessaire dans l'organisation sociale ou économique.

Nous venons donc d'esquisser l'organisation de l'Éducation dans la société sans État. Nous ne voudrions pas terminer sans remarquer, qu'aujourd'hui, on parle de nationalisation de l'Enseignement, réalisée par des organismes tripartites représentant le personnel, les parents, l'État. Là, comme dans l'industrie, nous assisterons - si le projet est réalisé - à une étatisation, l'État ayant voix prépondérante dans tous les orga-

nismes, et possédant d'ailleurs les finances! En vérité les organismes tripartites ne géreraient pas, mais conseilleraient, tout au plus contrôleraient la gestion de l'État, l'administration continuant à désigner les fonctionnaires.

Notre solution suppose la destruction de l'État, car il est peu probable que celui-ci admettrait, dans le cadre du régime actuel, une sorte de gestion coopérative de l'Éducation dont il serait exclu. Car l'État n'ignore pas l'importance de l'Éducation.

Nous devons donc nous montrer extrêmement méfiants devant les projets de «*nationalisation*» qui ne diminueront guère la mainmise actuelle de l'État sur l'Éducation. Gageons même qu'en enlisant les syndicats dans les conseils tripartites (sortes de comités d'entreprise) la nationalisation ne renforce l'État et conséquemment assure la dictature du parti au pouvoir, formant l'enfance et la jeunesse selon ses buts.

Nous nous déclarons donc, non pour la collaboration, mais pour la lutte âpre et tenace des syndicats contre l'État. C'est la seule façon de limiter son pouvoir, et d'augmenter le contenu libertaire que les instituteurs et professeurs d'avant-garde donnent à leur enseignement, jusqu'à en faire une préfiguration de l'école dans la Société Libertaire. Si nous savons combattre, la Révolution aura plus à faire dans le domaine de la structure et de la gestion que dans celui de l'esprit et des méthodes. Mais il faut combattre... et non collaborer (1).

FONTAINE,
(Georges FONTENIS).

(1) Nous n'appellerons pas «*collaboration*» la forme de lutte revendicative qui consiste à traiter avec l'État (même dans les organismes prévus par la loi comme les Conseils départementaux et Comités consultatifs) pour faire triompher dans la mesure du possible les vues des syndicats. Il n'y a rien de commun entre lutter et traiter avec le gérant et collaborer à la gestion.